



**Contribution du Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ)**  
*à la*  
**Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**  
*de l'APCE*

**Proposition de recommandation n° 15269**  
**& Proposition de résolution n° 15383**

Priscille Kulczyk,  
Chercheur associé

Février 2023

Le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) travaille depuis plusieurs années sur la question de la pornographie<sup>1</sup>. Par ces observations, il souhaite contribuer à l'important et nécessaire travail de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur la proposition de recommandation « *Prévenir les comportements addictifs chez l'enfant* » (n° 15269 – 19 avril 2021) et sur la proposition de résolution « *Droit de l'enfant à la protection lors de l'utilisation d'internet* » (n° 15383 – 29 septembre 2021).

La pornographie est un sujet qu'il est absolument nécessaire d'aborder dans chacun de ces textes. En 2022, l'APCE s'est d'ailleurs dite « *vivement préoccupée par l'exposition sans précédent des enfants aux images pornographiques, qui nuit à leur développement psychique et physique*<sup>2</sup>. » En effet, si la pornographie s'avère néfaste pour toute personne, les enfants y sont particulièrement vulnérables : ceux-ci en visionnent massivement (I) et en subissent de graves conséquences (II). Il est donc nécessaire d'inciter les États à prendre des mesures pour protéger les enfants de ce fléau (III).

---

<sup>1</sup> ECLJ, Pornographie et droits de l'homme, Rapport : <https://eclj.org/pornography-and-human-rights-report> ; Tierce intervention à la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Roman Chocholáč c. Slovaquie* (n° 81292/17) : <https://eclj.org/free-speech/echr/roman-chocholac-v-slovakia-no-81292/17>

<sup>2</sup> APCE, « Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques », Résolution 2429 (2022), 25 avril 2022, § 2.

## I. Une consommation de plus en plus massive de pornographie par les enfants

Les chiffres de l'exposition des enfants à la pornographie ne trompent pas : ceux-ci en consomment de plus en plus massivement. Selon une étude française de 2017, « 63 % des garçons et 37 % des filles de 15 à 17 ans ont déjà au moins une fois surfé sur un site pour y voir des films pornographiques<sup>3</sup> ». La tendance est à l'augmentation de cette proportion puisqu'en 2013, ce même chiffre était de 53 % chez les garçons (soit +10 points en quatre ans)<sup>4</sup>. Un récent sondage américain révèle que 73 % des jeunes de 13 à 17 ans ont été exposés à la pornographie en ligne<sup>5</sup>. L'âge du premier visionnage pornographique est aussi inquiétant<sup>6</sup> : en 2016 par exemple, près de 49 % des étudiants américains de sexe masculin ont déclaré avoir découvert la pornographie avant l'âge de 13 ans<sup>7</sup>. En Pologne, un récent rapport révèle qu'actuellement, le premier visionnage de pornographie a lieu en moyenne tout juste avant 11 ans<sup>8</sup>. Ce même chiffre est de 12 ans aux États-Unis<sup>9</sup>. La fréquence de visionnage est également préoccupante. En 2016, 64 % des Américains âgés de 13 à 24 ans ont regardé activement de la pornographie chaque semaine ou plus souvent<sup>10</sup> ; en 2022, 59 % des jeunes de 13 à 17 ans regardant intentionnellement de la pornographie le font chaque semaine ou plus souvent<sup>11</sup>. En France en 2017, 36 % des adolescents de sexe masculin ayant déjà surfé sur un site X déclarent le faire une fois par mois ou plus et 4 % tous les jours ou presque<sup>12</sup>. En Pologne, actuellement près d'un quart (23,9 %) des adolescents de 16 ans qui visionnent de la pornographie reconnaissent le faire quotidiennement ; chez les 12-14 ans, ce chiffre est d'un peu plus d'un sur cinq (21,5 %)<sup>13</sup>.

Comment expliquer une consommation si massive de pornographie par les jeunes ? Tout d'abord, l'avènement de l'ère numérique a rendu la pornographie accessible gratuitement, anonymement, de manière illimitée, partout et à tout moment, même à l'école<sup>14</sup>. En effet, elle infiltre désormais les cours de récréation via les smartphones de plus en plus répandus chez les mineurs. En Pologne, les jeunes interrogés ont le plus souvent déclaré avoir vu pour la première fois de la pornographie grâce à un téléphone/smartphone avec accès à l'Internet

<sup>3</sup> « Les adolescents et le porno : vers une « Génération Youporn » ? », Etude IFOP pour l'Observatoire de la Parentalité et de l'Education Numérique, menée du 21 au 27 février 2017 auprès de 1005 personnes représentatives de la population âgée de 15 à 17 ans résidant en France métropolitaine, p. 9 : [https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/3698-1-study\\_file.pdf](https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/3698-1-study_file.pdf)

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>5</sup> Robb, M.B., & Mann, S. (2023). *Teens and pornography*. San Francisco, CA: Common Sense, p. 8: <https://www.common SenseMedia.org/sites/default/files/research/report/2022-teens-and-pornography-final-web.pdf>

<sup>6</sup> Voir Agnès Leclair, « Les enfants désormais exposés au porno dès l'école primaire », *Le Figaro*, 10 février 2020 : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/la-pornographie-gagne-les-ecoles-primaires-20200210>

<sup>7</sup> Chyng Sun, Ana Bridges, Jennifer Johnson et Matt Ezzell, "Pornography and the Male Sexual Script: An Analysis of Consumption and Sexual Relations", *Archives of Sexual Behavior* 45, no. 4 (mai 2016): 983-94.

<sup>8</sup> Dr Rafał Lange (red.), Mariola Błażej, Filip Konopczyński, dr Agnieszka Ładna, *Nastolatki wobec pornografii cyfrowej - Trajektorie użytkowania*, Thinkstat NASK - Ogólnopolska Sieć Edukacyjna, Warszawa 2022, p. 5.

<sup>9</sup> Robb, M.B., & Mann, S. (2023). *Teens and pornography*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>10</sup> Groupe Barna, "The porn Phenomenon: The Impact of Pornography in the Digital Age" (2016).

<sup>11</sup> Robb, M.B., & Mann, S. (2023). *Teens and pornography*, *op. cit.*, p. 8.

<sup>12</sup> « Les adolescents et le porno : vers une « Génération Youporn » ? », Etude IFOP, *op. cit.*, p. 17.

<sup>13</sup> Dr Rafał Lange, et al., *Nastolatki wobec pornografii cyfrowej - Trajektorie użytkowania*, *op. cit.*, p. 5.

<sup>14</sup> Robb, M.B., & Mann, S. (2023). *Teens and pornography*, *op. cit.*, p. 15.

(35,1 %) et c'est majoritairement ce type d'appareil qui sert à accéder à ces contenus pour 76,2 % des jeunes de 16 ans interrogés et 66,9 % des 12-14 ans<sup>15</sup>. La pandémie de covid-19 a accentué le phénomène d'exposition à la pornographie à la faveur des confinements successifs<sup>16</sup> qui ont donné lieu à une augmentation du temps passé devant les écrans, sans parler de la mise à disposition de davantage de contenus gratuits sur les plateformes. Ainsi, la fréquentation de Pornhub a bondi de 22 % entre mars et avril 2020<sup>17</sup>. De même, l'offre et la demande de pédopornographie ont également cru, comme l'exploitation en ligne<sup>18</sup>. Enfin, l'exposition croissante des jeunes à la pornographie peut s'expliquer par le « *marketing féroce de l'industrie du porno* » et « *différentes techniques utilisées par [celle-ci] pour attirer des internautes malgré eux* » (clics publicitaires, détournement de page d'accueil, sites clandestins, utilisation de mots-clés cachés, sites de téléchargement, de streaming et de live streaming illégaux)<sup>19</sup>. Pour cette industrie, les jeunes représentent une manne de l'ordre de 789 millions de dollars par an, dont environ 147 millions de dollars pour la seule exposition accidentelle, sans compter qu'ils sont les clients de demain<sup>20</sup>. La pornographie se diffuse également insidieusement : elle se banalise chez les jeunes, dans leur culture et imprègne leur construction, comme l'a reconnu le Parlement européen en 2013<sup>21</sup>.

## II. Les conséquences graves de la consommation de pornographie par les enfants

Les conséquences nocives du visionnage précoce de pornographie ont largement été exposées dans le cadre de la résolution *Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre*

---

<sup>15</sup> Dr Rafał Lange, et al., *Nastolatki wobec pornografii cyfrowej - Trajektorie użytkowania*, op. cit., p. 5.

<sup>16</sup> OSCE et ONU Femmes, *Guide pratique - Faire face aux nouvelles tendances de la traite des êtres humains et aux conséquences de la pandémie COVID-19*, juillet 2020, p. 32 : <https://www.osce.org/files/f/documents/1/2/464613.pdf>

<sup>17</sup> Pornography is booming during the covid-19 lockdowns, *The Economist*, May 10, 2020 : <https://www.economist.com/international/2020/05/10/pornography-is-booming-during-the-covid-19-lockdowns>

<sup>18</sup> Solon, O., "Child sexual abuse images and online exploitation surge during pandemic", *NBC News*, 23 avril 2020 : <https://www.nbcnews.com/tech/tech-news/child-sexual-abuse-images-online-exploitation-surge-during-pandemic-n1190506> ; Commission européenne, Centre commun de recherche, Lobe, B., Velicu, A., Staksrud, E., et al., How children (10-18) experienced online risks during the COVID-19 lockdown : Spring 2020 : key findings from surveying families in 11 European countries, Office des publications de l'Union européenne, 2021, <https://data.europa.eu/doi/10.2760/562534> ; EUROPOL, "Exploiting Isolation: Offenders and victims of online child sexual abuse during the COVID-19 pandemic," 19 juin 2020 : <https://www.europol.europa.eu/publications-documents/exploiting-isolation-offenders-and-victims-of-online-child-sexual-abuse-during-covid-19-pandemic> ; UNICEF, COVID-19 and its implications for protecting children online, April 2020 : <https://www.unicef.org/sites/default/files/2020-04/COVID-19-and-Its-Implications-for-Protecting-Children-Online.pdf>

<sup>19</sup> Ennocence, *Réseaux sociaux, streaming, live streaming et téléchargement illégal : nouvelles portes d'entrée des enfants vers le monde de la pornographie, premier pas vers une sensibilisation de notre société sur ces sujets*, 2016, p. 21-25 : <https://ennocence.org/wp-content/uploads/2016/11/rapport-ennocence-VF.pdf>

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>21</sup> Résolution du Parlement européen du 12 mars 2013 sur l'élimination des stéréotypes liés au genre dans l'Union (2012/2116(INI)), cons. N, « *le nouveau statut culturel de la pornographie affecte principalement les jeunes femmes et les jeunes hommes; [...] la «diffusion de la pornographie», à savoir la tendance culturelle actuelle selon laquelle la pornographie se glisse dans notre quotidien en tant qu'élément culturel de plus en plus accepté et souvent idéalisé, est particulièrement visible dans la culture jeune, des chaînes de télévision destinées aux adolescents et magazines sur leur mode de vie aux clips musicaux, en passant par les publicités à destination des jeunes.* »

*l'exposition des enfants aux contenus pornographiques*<sup>22</sup>. Globalement, l'APCE a reconnu que « *Cette exposition augmente les risques de construction de stéréotypes sexistes nuisibles, d'addiction à la pornographie et de relations sexuelles précoces et malsaines, et entraîne des difficultés à instaurer des relations équilibrées et respectueuses dans leur vie future* », elle « *brouille les limites de la curiosité normale à l'égard de la sexualité et celles des comportements socialement acceptables, et nuit au respect de la dignité humaine, de la vie privée et de l'intégrité physique*<sup>23</sup> ». Les conséquences émotionnelles, psychologiques et physiques de l'exposition précoce à la pornographie sont avérées : nous rappellerons certains points et insisterons en particulier sur le risque de comportement addictif.

D'un point de vue physiologique, la pornographie a un impact très important sur les jeunes en raison de leur sensibilité à la dopamine<sup>24</sup> et des caractéristiques de leur cerveau dont la plasticité permet d'énormes progrès dans l'apprentissage et la réflexion mais les rend également plus vulnérables au développement de troubles mentaux et de comportements dangereux<sup>25</sup>. Ainsi, la pornographie est préjudiciable aux processus normaux et à la maturation du cortex frontal de l'enfant<sup>26</sup>. Les recherches montrent que le visionnage de pornographie par de jeunes enfants « *[peut] induire des perturbations psychiques et des dérèglements de comportements analogues à ceux d'un abus sexuel*<sup>27</sup> ».

L'utilisation de pornographie cause aux jeunes d'importants dommages psychologiques : « *les recherches suggèrent que les enfants qui consomment de la pornographie [...] ont des niveaux d'intégration sociale plus faibles et des niveaux plus élevés de comportement indésirable. On observe également chez eux une incidence plus élevée de symptômes dépressifs et une réduction des liens affectifs avec leurs parents*<sup>28</sup>. » Les corps « parfaits » exposés dans ces contenus sont aussi propices à engendrer des complexes chez les adolescents.

L'exposition des jeunes à la pornographie induit aussi le développement d'attentes irréalistes et déformées à l'égard de la sexualité et d'attitudes trompeuses à l'égard des relations, dès lors qu'un grand nombre d'adolescents visionne de la pornographie pour trouver des informations sur la sexualité. Une étude française a ainsi révélé que « *73 % des garçons au collège pensent que les films X ont participé à l'apprentissage de leur sexualité*<sup>29</sup> ». Corrélativement, la probabilité que les adolescents acceptent et adoptent des comportements sexuels nuisibles et

---

<sup>22</sup> Voir le Rapport, Doc. 15494, 7 avril 2022.

<sup>23</sup> APCE, Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques, § 2-3.

<sup>24</sup> Université de Pittsburg, "Teen Brains Over-Process Rewards, Suggesting Root of Risky Behavior, Mental Ills", *Phys.org*, janvier 2011.

<sup>25</sup> Jay N. Giedd, "The Amazing Teen Brain", *Scientific American*, juin 2015, 32-37.

<sup>26</sup> E. Le Roux, "Pornography: Human Right or Human Rights Violation?", *Open Journals Publishing* (2009).

<sup>27</sup> *L'environnement médiatique des jeunes de 0 à 18 ans : Que transmettons-nous à nos enfants ?*, Rapport en réponse à la mission confiée par Ségolène Royal, Ministre déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes handicapées au Collectif Interassociatif Enfance Médias (CIEM), mai 2002, p. 39 : <https://cemea.asso.fr/IMG/rapportCIEM.pdf>

<sup>28</sup> Dr Rafał Lange, et al., *Nastolatki wobec pornografii cyfrowej - Trajektorie użytkowania*, op. cit., p. 5.

<sup>29</sup> « Les adolescents et le porno : vers une « Génération Youporn » ? », Etude IFOP, op. cit., p. 30.

risqués, pour eux-mêmes et pour les autres, augmente : activité sexuelle à un âge plus précoce<sup>30</sup>, sexting<sup>31</sup>, partenaires sexuels multiples, pratiques sexuelles risquées, utilisation de substances psychoactives et vulnérabilité aux IST<sup>32</sup>.

Une corrélation entre pornographie et violence sexuelle entre jeunes est constatée<sup>33</sup> : « *les patients que nous rencontrons mentionnent fréquemment un contact répété voire un usage massif de pornographie, comme dans le cas de [X], 15 ans [...], mis en examen pour agressions sexuelles sur des filles de son école et pour le viol de deux de ses voisins âgés de moins de 10 ans*<sup>34</sup> ». De manière générale, une méta-analyse réalisée en 2015 sur 22 études provenant de sept pays a révélé que la consommation de pornographie était associée de manière significative à une augmentation des agressions verbales et physiques<sup>35</sup>.

Enfin, le risque de développer une addiction due à la consommation de pornographie est avéré<sup>36</sup>. Les neurosciences montrent à présent que la réaction du cerveau à la pornographie est similaire à celle provoquée par les drogues dures, telle que la cocaïne<sup>37</sup>. Lorsque le cerveau est exposé à quelque chose de gratifiant, il réagit en augmentant la libération de dopamine, « hormone du plaisir ». La pornographie active les deux centres du système de récompense du cerveau : le système du plaisir et le système du désir. Ainsi, l'utilisateur peut être pris dans un cercle de plaisir et de libération de dopamine en réponse à de nouvelles images, puis de désir et d'envie d'en avoir plus<sup>38</sup>. Avec le temps, les récepteurs de dopamine du centre de récompense se réduisent en raison d'une surstimulation chronique<sup>39</sup>. Avec un centre de

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 11 : « 71 % des ados ayant déjà eu un rapport sexuel ont « déjà surfé un site pornographique au cours de leur vie ». Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des adolescents se situe à 51 % ».

<sup>31</sup> Voir Comité de Lanzarote, *Avis sur les images et/ou vidéos d'enfants sexuellement suggestives ou explicites produites, partagées ou reçues par des enfants*, 6 juin 2019 : <https://rm.coe.int/avis-du-comite-de-lanzarote-sur-les-images-et-ou-vidéos-d-enfants-sexu/168094e72f> ; APCE, « Une audition se penche sur le phénomène inquiétant du partage d'images et vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants », 12.11.2020 : <https://pace.coe.int/en/news/8092>

<sup>32</sup> Elizabeth M. Morgan, « Associations between Young Adults' Use of Sexually Explicit Materials and Their Sexual Preference, Behaviors, and Satisfaction », *The Journal of Sex Research* 48, no. 6 (2011): 520-530.

<sup>33</sup> Dr Rafał Lange, et al., *Nastolatki wobec pornografii cyfrowej - Trajektorie użytkowania, op. cit.*, p. 5 ; Bonino S., Ciairano S., Rabaglietti E., Cattelino E., (2006), Use of pornography and self-reported engagement in sexual violence among adolescents, *European Journal of Developmental Psychology*, nr 3.

<sup>34</sup> Barbara Smaniotta, « Réflexions autour de l'impact de la pornographie... sur la sexualité adolescente », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 2017/1 (n° 95), p. 47-56. Voir aussi Center for Family and Human Rights, *Dismantling the Pornography Industry and Making the Internet Safe for Children*, 23 février 2022, <https://cfam.org/event/dismantling-the-pornography-industry-and-making-the-internet-safe-for-children/> : à Kansas City, on a relevé que la moitié des auteurs de violences sexuelles sur des filles de moins de 10 ans étaient des garçons âgés de 11 à 15 ans, et on peut croire que la cause est l'exposition à la pornographie.

<sup>35</sup> Paul J. Wright, Robert S. Tokunaga, et Ashley Kraus, « A Meta-Analysis of Pornography Consumption and Actual Acts of Sexual Aggression in General Population Studies », *Journal of Communication* 66, no. 1 (février 2016): 183-205.

<sup>36</sup> Cline, Victor B. and Wilcox, Brad (2002) « The Pornography Trap », *Marriage and Families: Vol. 9*, Article 3, p. 11-13 ; Mateusz Gola, et al., « Can Pornography be Addictive? An fMRI Study of Men Seeking Treatment for Problematic Pornography Use ». *Neuropsychopharmacology* 42, no. 10 (2017): 2021-2031.

<sup>37</sup> Juristes pour l'enfance, « Association Déclic : entretien autour de la consommation de pornographie par les adultes », 15 février 2022 : <https://www.youtube.com/watch?v=fXbEkWqY1eg> ; Elisabeth Pierson, « Le porno, c'est comme la coke » : trois jeunes racontent leur addiction, *Le Figaro*, 30 septembre 2022.

<sup>38</sup> Norman Doidge, *The Brain That Changes Itself* (2007).

<sup>39</sup> P. Kenny, G. Voren et P. Johnson. "Dopamine D2 Receptors and Striatopallidal Transmission in Addiction and Obesity", *Current Opinion in Neurobiology* 23, no. 4 (2013): 535-538.

récompense émoussé, l'utilisateur ne ressent pas aussi bien les effets de la dopamine et la pornographie cesse de produire la même excitation qu'auparavant. Par conséquent, beaucoup de personnes recherchent un contenu pornographique plus violent et osé pour obtenir une libération de dopamine plus élevée<sup>40</sup>. La pornographie est donc très addictive et contrairement à d'autres addictions, celle-ci est difficile à enrayer car la pornographie est accessible, abordable et anonyme (les trois « A »)<sup>41</sup>. En outre, à la différence du « *fond de la bouteille d'alcool ou la dernière cigarette du paquet* », la source de contenus à visionner gratuitement est intarissable<sup>42</sup>.

En 2019, l'Organisation mondiale de la Santé a reconnu un nouveau diagnostic dans sa Classification internationale des maladies (CIM) : le trouble compulsif du comportement sexuel (6C72)<sup>43</sup>. Sa description peut tout à fait correspondre à des troubles liés à l'utilisation excessive de pornographie. D'ailleurs, selon une étude, « *plus de 80 % des personnes cherchant à se faire soigner pour des troubles compulsifs du comportement sexuel ont un problème lié à l'utilisation de pornographie, plutôt qu'au comportement avec des partenaires sexuels réels*<sup>44</sup> ». Dans sa version de février 2022 issue de sa onzième révision, la CIM établit explicitement un tel lien en indiquant en tant qu'autre caractéristique clinique que « *Le trouble du comportement sexuel compulsif peut s'exprimer par divers comportements, notamment le comportement sexuel avec d'autres personnes, la masturbation, l'utilisation de la pornographie, le cybersexe (sexe sur Internet), le sexe par téléphone et d'autres formes de comportement sexuel répétitif* ». En outre, le lien établi entre le développement de la maladie et le visionnage précoce de pornographie est remarquable : « *De nombreuses personnes souffrant d'un trouble du comportement sexuel compulsif rapportent des antécédents de comportements sexuels durant la pré-adolescence ou l'adolescence (c'est-à-dire comportement sexuel à risque, masturbation pour moduler un affect négatif, utilisation intensive de la pornographie).* »

Laisserait-on un enfant regarder ce qui se passe dans une maison close ? C'est pourtant à cela que revient la pornographie accessible en ligne et laissée à la portée de la jeunesse. Il est donc nécessaire que les États prennent des dispositions pour en protéger les enfants.

---

<sup>40</sup> D. H. Angres, K. Bettinardi-Angres, "The Disease of Addiction: Origins, Treatment, and Recovery". *Disease-a-Month* 54 (2008): 696-721 ; Mateusz Gola, et al., "Can Pornography be Addictive? An fMRI Study of Men Seeking Treatment for Problematic Pornography Use", *op. cit.*

<sup>41</sup> Pour une description du processus d'addiction, voir Cline, Victor B. and Wilcox, Brad (2002) "The Pornography Trap", *Marriage and Families*: Vol. 9 , Article 3, p. 11-13.

<sup>42</sup> François Lévêque, « Pornographie en ligne : une consommation massive, un risque pour les jeunes et une urgence à réguler », *The Conversation*, 6 juillet 2021.

<sup>43</sup> International Classification of Diseases-11 for Mortality and Morbidity Statistics, 6C72 Compulsive sexual behaviour disorder, Version: 02/2022 : <https://icd.who.int/browse11/l-m/en#/http%3a%2f%2fid.who.int%2f1630268048>

<sup>44</sup> Darryl Mead & Mary Sharpe, "Pornography and sexuality research papers at the 5th International Conference on Behavioral Addictions", *Sexual Addiction & Compulsivity*, 2018, vol. 25, Issue 4, p. 248-268 (traduction libre).

### **III. Recommandations - Face au fléau pornographique, protéger les enfants lors de l'utilisation d'internet et prévenir les comportements addictifs**

Empêcher l'exposition des enfants à la pornographie est une obligation pour les États en vertu des droits de l'enfant internationalement reconnus, notamment dans la Déclaration de Genève (26 Septembre 1924)<sup>45</sup> et dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 dont l'article 17.e. stipule que « *les États parties favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être*<sup>46</sup> ». En droit de l'Union européenne, la directive Services de médias audiovisuels révisée en 2018 exige des États membres qu'ils garantissent que les services de médias audiovisuels « *qui pourraient nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs ne soient mis à disposition que dans des conditions telles que les mineurs ne puissent normalement pas les entendre ni les voir [...] Les contenus les plus préjudiciables, tels que la pornographie [...], font l'objet des mesures les plus strictes* » (nouvel article 6 bis).

De manière générale, l'ECLJ salue la position prise par l'APCE face au fléau pornographique dans les résolutions 2412 (2021) *Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains* et surtout 2429 (2022) *Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques*. Il souhaite toutefois apporter des précisions sur certaines dispositions que les États devraient être invités à prendre pour protéger les enfants lors de l'utilisation d'internet et prévenir les comportements addictifs : il s'agit de mettre en place des politiques de prévention et de sensibilisation efficaces (A), et de réguler l'offre pornographique et réglementer l'accès à la pornographie (B).

7

#### **A. Mettre en place des politiques de prévention et de sensibilisation efficaces**

Il est notamment capital d'appréhender la pornographie comme un problème de santé publique (1) et de veiller à l'éducation sur cette question (2).

##### **1. Appréhender la pornographie comme un problème de santé publique**

- **Reconnaître expressément le danger que représente la pornographie**

Il peut être pertinent de commencer par reconnaître expressément, à l'aide de résolutions non-contraignantes, le danger que représente la pornographie, à tous niveaux et particulièrement pour la santé publique, à l'instar de ce qui se fait pour le tabagisme ou l'alcoolisme. Aux États-Unis, 17 États ont adopté un tel texte sur la base d'un projet initié par le National Center on Sexual Exploitation (NCOSE)<sup>47</sup>. Celui de l'Utah (UT SCR009 - mars 2016) affirme que

---

<sup>45</sup> Selon le Préambule, « [...] les hommes et les femmes de toutes les nations reconnaissent que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur [...] » et selon l'art. 1, « L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement ».

<sup>46</sup> Voir aussi le Préambule : « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance ».

<sup>47</sup> National Decency Coalition, *Pornography: Public Health Crisis Resolution* : <https://nationaldecencycoalition.org/updates/>

« la pornographie est un danger pour la santé publique qui entraîne un large éventail d'impacts sur la santé individuelle et publique et de préjudices sociétaux » et reconnaît « la nécessité de l'éducation, de la prévention, de la recherche et du changement de politique au niveau de la communauté et de la société afin de lutter contre l'épidémie de pornographie qui nuit à la population de notre État et de notre nation<sup>48</sup> ». L'ECLJ appelle l'APCE à inviter les États à entreprendre une telle démarche.

- **Intégrer les conséquences de la pornographie dans les programmes nationaux en matière de santé**

La consommation de pornographie étant de nature à mettre en péril la santé individuelle, il est approprié d'intégrer cet élément dans des programmes nationaux en matière de santé. En Pologne, divers objectifs en lien avec la consommation de pornographie par les enfants et les jeunes ont été développés dans la partie « *Prévention des problèmes de santé psychique et amélioration du bien-être psychique de la société* » (VII) du Programme national de santé pour 2016-2020<sup>49</sup>.

- **Développer une prise en charge efficace des comportements addictifs liés à la consommation de pornographie**

Les personnes développant des comportements addictifs liés à la consommation de pornographie ne sont pas rares ; beaucoup souhaiteraient s'en libérer mais en sont incapables. En effet, cela est peu pris en charge, à la différence d'autres types d'addictions<sup>50</sup>, notamment à cause du tabou maintenu sur les dangers de la pornographie. En France, l'association Déclic propose entre autres un accompagnement de l'addiction pornographique et des formations à celui-ci à destination des professionnels de santé, sous les auspices d'une psychologue clinicienne dirigeant un service hospitalier spécialisé dans les addictions sexuelles et à la pornographie<sup>51</sup>. Dans ce contexte, l'ECLJ appelle l'APCE à non seulement réitérer son invitation faite aux États « à promouvoir et fournir des conseils et des services de soutien aux

---

<sup>48</sup> "These 16 U.S. States Passed Resolutions Recognizing Porn As A Public Health Issue", *Fight the new drug*, 20 November 2020 (traduction libre) : <https://fightthenewdrug.org/here-are-the-states-that-have-passed-resolutions/> Voir aussi la résolution no. 519 adoptée en Pennsylvanie le 23 janvier 2018 : <https://www.legis.state.pa.us/CFDOCS/Legis/PN/Public/btCheck.cfm?txtType=PDF&sessYr=2017&sessInd=0&billBody=H&billTyp=R&billNbr=0519&pn=2923>

<sup>49</sup> Voir Dziennik Ustaw Rzeczypospolitej Polskiej, Poz. 1492, 16 września 2016 r. (<https://dziennikustaw.gov.pl/D2016000149201.pdf> notre traduction) : « *Analyse des dispositions légales existantes en matière de protection des enfants et des jeunes contre un accès trop facile à des contenus sexualisants et pornographiques* » (2.8), « *Mener des recherches sur l'exposition des enfants et des adolescents à des matériels pornographiques et sexualisants, ainsi que sur les effets de ces contacts sur le développement psychosexuel et la santé mentale des enfants et des adolescents* » (2.9), « *Développer la mise à disposition et la diffusion de programmes de prévention fondés sur des données scientifiques qui s'attaquent aux risques liés à l'accès des enfants et des jeunes à des contenus pornographiques, préjudiciables et sexualisants* » (2.10), « *Formation de divers groupes professionnels (notamment enseignants, médecins, inspecteurs sanitaires, procureurs, services en uniforme, gardes municipaux) sur les risques et les conséquences sur le développement et la santé des enfants et des adolescents qui regardent de la pornographie* » (2.11).

<sup>50</sup> Voir sur ce point Juristes pour l'enfance, « Association Déclic / Prévention, sensibilisation, accompagnement de l'addiction pornographique » avec Maria Hernandez-Mora et Anne Sixtine Pérardel, 15 février 2022 : [https://www.youtube.com/watch?v=IL2NK1z\\_Xqk](https://www.youtube.com/watch?v=IL2NK1z_Xqk)

<sup>51</sup> Voir <https://assodeclic.com/>



*utilisateurs et utilisatrices compulsifs de la pornographie*<sup>52</sup> », mais encore à les inviter à développer et rendre accessibles de véritables thérapies dans ce domaine, comme pour d'autres types d'addictions.

## **2. Prévoir une éducation de qualité en lien avec la question de la pornographie**

### **• Organiser des campagnes publiques d'information et de sensibilisation**

Pour dénoncer les effets néfastes de la pornographie, en particulier pour les enfants, démystifier le véritable commerce derrière cette industrie, ou de façon positive promouvoir une représentation saine de la femme, il est opportun d'organiser des campagnes publiques d'information et de sensibilisation à destination du grand public. En 2021, la France a mis en place une campagne sous la forme d'un spot « choc » de 30 secondes pour dénoncer l'exposition des mineurs à la pornographie<sup>53</sup>.

### **• Responsabiliser les parents sur la question de la pornographie**

Outre la nécessité d'éduquer les enfants et les jeunes au bon usage des technologies de l'information et de la communication (TIC)<sup>54</sup>, il est indispensable de leur offrir une éducation affective, relationnelle et sexuelle saine et de qualité qui donne une vision positive de la sexualité ne se limitant pas à de simples techniques de recherche ludique de plaisir.

Les parents ont un rôle fondamental à jouer en matière d'éducation à la sexualité, en particulier concernant la protection contre l'exposition à la pornographie<sup>55</sup>. En Pologne, une étude récente indique que pour 58,5 % des jeunes interrogés, leurs parents n'ont pas discuté avec eux de la pornographie sur Internet et de ses conséquences<sup>56</sup>, ce qui est certainement dû au fait que peu de parents sont véritablement conscients de l'ampleur de la consommation de pornographie chez les jeunes. Or en la matière, « Le premier arrivé a gagné » et il s'agit donc de prendre de vitesse la vision pornographique de la sexualité grâce à un discours sain, authentique, cohérent, notamment de la part des parents apportant une vision positive de la sexualité à laquelle les enfants pourront se référer au besoin<sup>57</sup>.

Ainsi, outre l'éducation des jeunes générations, l'information large des parents, premiers éducateurs de leurs enfants, est primordiale et doit recevoir un soin particulier. Ceux-ci sont en effet trop souvent démunis sur les questions liées à la sexualité, alors même que leur rôle

---

<sup>52</sup> APCE, Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains, Résolution 2412 (2021), 26 novembre 2021, 10.5.3.

<sup>53</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=8\\_TGGmYvrls](https://www.youtube.com/watch?v=8_TGGmYvrls)

<sup>54</sup> Voir nota. Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, art. 6 ; la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, art. 17 ; APCE, Combattre les « images d'abus commis sur des enfants » par une action engagée, transversale et internationalement coordonnée, Résolution 1834 (2011), 8.3.2 ; APCE, Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains, Résolution 2412 (2021), 10.2.3.

<sup>55</sup> Sur le rôle des parents, voir Les associations familiales catholiques, *12 questions à se poser pour protéger ses enfants de la pornographie*, Téqui, août 2022.

<sup>56</sup> Dr Rafał Lange, et al., *Nastolatki wobec pornografii cyfrowej - Trajektorie użytkowania*, op. cit., p. 6.

<sup>57</sup> Anne-Sixtine Pérardel in Juristes pour l'enfance, « Association Déclic - Pornographie : influence positive d'un discours parental authentique », 15 février 2022 : [https://www.youtube.com/watch?v=wdPuRQ\\_FJgQ](https://www.youtube.com/watch?v=wdPuRQ_FJgQ)

est fondamental. L'ECLJ appelle l'APCE à inviter à nouveau<sup>58</sup> les États à renforcer la responsabilisation des parents sur les questions touchant à la pornographie, à la fois du point de vue de l'utilisation des TIC et de l'éducation à la sexualité. En effet, aussi nécessaire soit-elle, « [la prise en charge par l'État de la problématique de l'accès des mineurs à des contenus pornographiques a pour effet pervers] de donner l'impression aux parents que le sujet est déjà traité et qu'ils n'ont pas vocation à jouer leur rôle d'éducateur. Il est donc important de rappeler par tous moyens aux parents qu'ils sont responsables des équipements qu'ils confient ou attribuent à leurs enfants et des mesures de protection qui doivent être prises. Il est donc indispensable de former les parents à l'utilisation de logiciel de contrôle parental et de les sensibiliser aux dangers de l'accès aux écrans sans surveillance par les plus jeunes<sup>59</sup> ».

## **B. Réguler l'offre pornographique et réglementer l'accès à la pornographie**

### **1. Apposer un message d'avertissement sur les matériels pornographiques**

L'ECLJ appelle l'APCE à réitérer<sup>60</sup> son invitation aux États membres à exiger l'apposition sur les matériels pornographiques d'un message mettant notamment en garde contre les risques sanitaires que comporte la consommation de tels matériels, en particulier le risque avéré d'addiction. Une telle obligation devrait peser sur les sites internet et les éditeurs de tels matériels, à la manière de bandeaux d'avertissement relatif à l'alcool, au tabac ou aux jeux d'argent en ligne. Aux États-Unis, l'Utah a adopté la *Porn Warning Label Law* qui exige, sous peine d'amende, un message d'avertissement pendant au moins cinq secondes avant l'affichage de tout contenu pornographique ou un message d'avertissement avant d'accéder à un site pornographique et que ledit site fournisse un effort raisonnable pour vérifier l'âge des utilisateurs<sup>61</sup>.

### **2. Imposer l'activation par défaut d'un contrôle parental ou d'un logiciel de filtrage**

L'ECLJ appelle l'APCE à clarifier sa position en matière d'utilisation du contrôle parental ou de logiciels de filtrage<sup>62</sup> en invitant les États membres d'une part à assurer qu'un tel dispositif

---

<sup>58</sup> APCE, Lutter contre l'hypersexualisation des enfants, Résolution 2119 (2016), 21 juin 2016, 4.3 ; APCE, APCE, Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains, Résolution 2412 (2021), 10.2.5.

<sup>59</sup> Christophe Tardieu et Philippe Schil, *Prévention de l'exposition des mineurs aux contenus pornographiques sur internet*, Inspection Générale des Finances et Conseil Général de l'Economie, de l'Energie et des Technologies, décembre 2019, p. 33.

<sup>60</sup> APCE, Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques, 6.3 et 6.9 ; APCE, Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains, 10.2.4.

<sup>61</sup> Voir p. ex. Craig R. Chlarson, "Utah Passes Porn Warning Label Law": <https://wasatchdefenselawyers.com/utah-passes-porn-warning-label-law/#:~:text=Utah%27s%20porn%20warning%20label%20bill,warning%20labels%20on%20internet%20porn.>

<sup>62</sup> Les résolutions suivantes paraissent divergentes dans les termes d'« installation » par défaut et d'« activation » par défaut : APCE, Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains, résolution 2412 (2021), 10.4.5 et 10.4.6 ; APCE, Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques, résolution 2429 (2022), 6.2.

soit installé et activé par défaut dès la sortie d'usine sur les appareils connectés à internet<sup>63</sup>, et d'autre part, à assurer qu'un tel dispositif soit en tout état de cause installé et activé par défaut dans les écoles, les bibliothèques<sup>64</sup> et les lieux publics de manière générale.

### **3. Réglementer les politiques de modération et de signalement**

Il est indispensable d'imposer aux fournisseurs de services en ligne des obligations en matière de modération et de signalement, de manière à éradiquer une partie des contenus préjudiciables qui seraient autrement accessibles aux mineurs. Cela a une importance particulière pour les plateformes qui ne sont pas « pornographiques » à proprement parler mais sur lesquelles se trouvent de tels contenus, notamment les réseaux sociaux. Une politique de purge de l'environnement numérique de ses contenus préjudiciables exige notamment l'alliance d'une modération proactive par les acteurs de l'internet (à la fois grâce à des outils efficaces d'aide à la détection et par des personnes physiques formées) et d'une possibilité de signalement de tels contenus, auxquelles des suites effectives doivent être données.

Il convient dans ce cadre de signaler que le nouveau « règlement sur les services numériques<sup>65</sup> », adopté en octobre 2022 par l'Union européenne, est de nature à intensifier la lutte contre l'exposition des mineurs à la pornographie, notamment en responsabilisant les très grandes plateformes (Google, Facebook, etc.). Les plateformes en ligne devront par exemple proposer aux internautes un mécanisme pour signaler facilement les contenus illicites et devront rapidement traiter les notifications qui leur seront faites. Elles devront coopérer avec des signaleurs de confiance dont les signalements seront traités en priorité. Les très grandes plateformes en ligne ont des obligations renforcées d'évaluation des risques systémiques liés aux services fournis, notamment par rapport aux droits de l'enfant.

L'ECLJ appelle donc l'APCE à inviter les États à instaurer pour les fournisseurs de services en ligne des obligations en matière de modération et de signalement<sup>66</sup>, de même qu'à appliquer de manière effective les réglementations régissant les services numériques.

### **4. Exiger des sites pornographiques une vérification de l'âge de leurs utilisateurs**

L'ECLJ appelle l'APCE à inviter à nouveau<sup>67</sup> les États membres à envisager d'exiger des sites pornographiques qu'ils vérifient l'âge de leurs utilisateurs, mesure également promue par

---

<sup>63</sup> Aux États-Unis, plusieurs États ont mis en place un tel dispositif sur les téléphones : c'est le cas par exemple en Alabama, Caroline du sud, Idaho, Tennessee, Utah en 2021.

<sup>64</sup> Comme l'exige une quinzaine d'États des États-Unis : Arizona, Arkansas, Colorado, Géorgie, Idaho, Kentucky, Kansas, Minnesota, Missouri, Pennsylvanie, Rhode Island, Dakota du sud, Tennessee, Utah, Virginie : <http://nationaldecencycoalition.org/schools-libraries-filtering/>

<sup>65</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/PL/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022R2065&from=EN>

<sup>66</sup> Voir APCE, Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques, 6.7.

<sup>67</sup> APCE, Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains (2021), 10.4.9 ; APCE, Pour une évaluation des moyens et des dispositifs de lutte contre l'exposition des enfants aux contenus pornographiques (2022), 6.4-6.4.10.

l'Union européenne<sup>68</sup>. Bien qu'elle donne encore lieu en pratique à des difficultés<sup>69</sup> techniques, économiques et juridiques, telles que le choix du dispositif technique, la protection des données personnelles des internautes, les possibilités de contournement, l'échelle de régulation, il importe d'encourager les États à persévérer afin de parvenir à une solution satisfaisante permettant d'empêcher au maximum les mineurs d'accéder à ces sites.

## 5. Criminaliser la pornographie

Criminaliser la pornographie « violente » et « extrême » fait consensus : l'APCE y a appelé les États membres<sup>70</sup>. Il faut toutefois souligner que la plupart des contenus pornographiques dépeignent des traitements humiliants et des atteintes physiques contre l'un des « partenaires » sexuels, y compris des comportements criminels tels que le viol, l'inceste et des abus sur des enfants<sup>71</sup>, sans parler de la composante raciste qui y est largement répandue<sup>72</sup> : de ce point de vue, la grande majorité des contenus pornographiques est donc concernée par une potentielle criminalisation<sup>73</sup>.

D'autre part, criminaliser toute forme de pornographie est une mesure qui, bien que controversée, tient compte du fait que la pornographie est intrinsèquement mauvaise et contraire à la dignité humaine : c'est bien ce paramètre qui devrait être prioritairement pris en compte. Cela correspond en outre à l'Objectif de Développement Durable n° 5 d'« Égalité entre les sexes », en particulier l'objectif 5.2 qui est d'« *Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.* » Dans ce cadre, l'ECLJ signale que plusieurs dizaines d'États, dont des membres du Conseil de l'Europe, sont parties à la *Convention pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes* adoptée dans le cadre des Nations unies en 1923<sup>74</sup>. Par ce traité, ils se sont notamment engagés à poursuivre et punir le trafic pornographique, et cela dans des termes très larges tant en ce qui concerne les types de contenus que les actes qui s'y rapportent (fabrication, détention, mode

<sup>68</sup> Directive « Services de médias audiovisuels » révisée en 2018, art. 28 ter. ; Nouvelle stratégie européenne pour un internet mieux adapté aux enfants.

<sup>69</sup> Voir les exemples du Royaume-Uni, de la France (difficultés à faire appliquer l'obligation de vérification de l'âge issue d'une loi de 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales ayant inséré dans le Code pénal un dernier paragraphe à l'Art. 227-24), de la Pologne (projet de loi sur la protection des mineurs contre les contenus pornographiques présenté par l'Association *Twoja Sprawa* en décembre 2019 et qui paraît abandonné).

<sup>70</sup> La pornographie violente et extrême (2011) ; Dimension de genre et effets de la pornographie sur les droits humains (2021).

<sup>71</sup> Voir « Aux Etats-Unis, 34 femmes portent plainte contre Pornhub pour des vidéos d'abus sexuels », *Le Monde*, 18 juin 2021 : [https://www.lemonde.fr/international/article/2021/06/18/aux-etats-unis-34-femmes-portent-plainte-contre-pornhub-pour-des-vidéos-d-abus-sexuels\\_6084635\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2021/06/18/aux-etats-unis-34-femmes-portent-plainte-contre-pornhub-pour-des-vidéos-d-abus-sexuels_6084635_3210.html) ; Sylvain Allemand, « Viol, inceste, haine raciale... Les descriptions et titres des vidéos pornographiques sont-ils illégaux ? », *Le Figaro*, 06/10/2022 : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/viol-inceste-haine-raciale-des-associations-s-attaquent-aux-descriptions-des-sites-pornographiques-20221006>

<sup>72</sup> Voir Alice Mayall et Diana E. H. Russell, "Racism in Pornography", *Feminism & Psychology*, June 1, 1993, Volume: 3 issue: 2, page(s): 275-281.

<sup>73</sup> Rappelons que dans les 50 vidéos pornographiques les plus populaires, 88 % des scènes contiennent de la violence physique et 49 % contiennent au moins une agression verbale : Ana J. Bridges, Robert Wosnitzer, Erica Scharrer, Chyng Sun, Rachael Liberman, "Aggression and Sexual Behavior in Best-Selling Pornography Videos: A Content Analysis Update", *Violence against Women* 16, no. 10 (2010): 1065-1085.

<sup>74</sup> Voir le site du Ministère des Affaires étrangères suisse : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/treaty/1923/0023/fr>

de circulation, etc.). La question de son actualité à l'ère d'internet se pose mais, étant de portée très large, ce texte ne paraît pas anachronique. L'ECLJ appelle donc l'APCE à inviter les États membres parties à cette convention internationale à respecter les obligations qui en découlent.